

## APA 16 - 2023

# SOCLE APA

Les conditions de remboursement de vos garanties sont détaillées dans vos documents contractuels

	Régime obligatoire (RO)	Régime obligatoire + Mutualia
<b>Soins courants</b>		
<b>Honoraires médicaux : consultations et actes techniques</b>		
- Généralistes et spécialistes adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO	70%	100%
- Généralistes et spécialistes non adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO	70%	100%
<b>Actes d'imagerie et d'échographie : IRM, endoscopie, radiologie, scanner...</b>		
- Praticiens adhérents à l'OPTAM / OPTAM-CO	70%	100%
- Praticiens non adhérents à l'OPTAM / OPTAM-CO	70%	100%
Honoraires paramédicaux pris en charge par le RO : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues	60%	100%
Analyses et examens de laboratoire	60%	100%
<b>Médicaments</b>		
- Médicaments pris en charge par le RO (y.c vaccins)	15% à 100%	100%
- Substituts nicotiques pris en charge par le RO: patches, gommes, pastilles	65%	100%
- Vaccins non pris en charge par le RO avec prescription	-	-
- Vaccin anti-grippe prescrit	-	-
- Médicaments non pris en charge par le RO avec prescription (1)	-	-
Matériel médical pris en charge par le RO : pansements, orthopédie, minerves, genouillères,...	60% à 100%	100%
Matériel médical pris en charge par le RO : petit appareillage	60%	100%
Matériel médical pris en charge par le RO : gros appareillage	100%	100%
Transports pris en charge par le RO	65%	100%
<b>Hospitalisation</b>		
<b>Honoraires médicaux et chirurgicaux</b>		
- Praticiens adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO	80% à 100%	255%
- Praticiens non adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO	80% à 100%	200%
- Dépassement d'honoraires en MATERNITE (2)	-	Jusqu'à 1/3 du PMSS
Forfait journalier hospitalier	-	Frais réels
Frais de séjour	80% à 100%	100%
Chambre particulière avec nuitée et en ambulatoire	-	50 € / jour
Chambre particulière en maternité	-	50 € / jour
Chambre particulière Psychiatrie	-	50 € / jour
Forfait d'accompagnement de l'enfant	-	-
<b>Optique</b>		
Equipements 100% santé (3)	60%	Frais réels plafonnés au prix limite de vente
<b>Equipements à tarifs libres (3)</b>		
- Verres simples+monture	60%	300€ dont 100 € max monture
- Verres complexes+monture	60%	450€ dont 100 € max monture
- Verres très complexes+monture	60%	450€ dont 100 € max monture
- Verres mixtes : 1 verre simple et 1 verre complexe+monture	60%	375€ dont 100 € max monture
- Verres mixtes : 1 verre simple et 1 verre très complexe+monture	60%	375€ dont 100 € max monture
- Verres mixtes : 1 verre complexe et 1 verre très complexe+monture	60%	450€ dont 100 € max monture
Lentilles prises en charge ou non par le RO (y.c jetables) (4)	0 à 60%	100% + 100 €
Autres prestations optiques 100% santé (5)	60%	Frais réels plafonnés au prix limite de vente
Autres prestations optiques à tarifs libres (5)	60%	100%
Chirurgie réfractive	-	-
<b>Dentaire</b>		
Soins et prothèses relevant du dispositif 100% santé (5)	70%	Frais réels plafonnés au prix limite de vente
<b>Soins ne relevant pas du dispositif 100% santé (5)</b>		
- Soins pris en charge par le RO	70%	100%
- Inlay onlay pris en charge par le RO	70%	125%
<b>Prothèses ne relevant pas du dispositif 100% santé (5)</b>		
- Prothèses prises en charge par le RO (6)	70%	210% + 300 €
- Inlay core pris en charge par le RO	70%	125%
- Prothèses non prises en charge par le RO mais figurant à la nomenclature RO (y.c implants)	-	-
Orthodontie prise en charge par le RO	70% à 100%	180%
Orthodontie non prise en charge par le RO	-	-
Parodontologie	-	-
<b>Aides auditives (7)</b>		
Equipements 100% santé	60%	Frais réels plafonnés au prix limite de vente
Equipements à tarifs libres	60%	200%
<b>Cures thermales prises en charge par le RO</b>		
Soins, forfait thermal, transport, hébergement : pris en charge par le RO	65% à 70%	-

## APA 16 - 2023 (Suite)

# SOCLE APA

	Régime obligatoire (RO)	Régime obligatoire + Mutualia
<b>Prévention</b>		
Actes de prévention pris en charge par le RO	70%	Tous
<b>Bien-être (8)</b>		
- Médecines douces		
- Acupuncture	-	30€ par séance 1 séance par an
- Chiropractie	-	
- Ostéopathie	-	
- Sophrologie	-	
- Ostéodensitométrie non prise en charge RO	-	-
- Sevrage tabagique non PEC RO	-	-
<b>Assistance et services</b>		
Mutualia Assistance (cf. notice Mutualia Assistance)	-	Oui
Réseau de soins optique	-	Oui
Téléconsultation	-	Oui

**BR : Base de remboursement ; RO : Régime Obligatoire ; TM : Ticket Modérateur ; Optam : Option pratique tarifaire maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins ; Optam-CO : Option pratique tarifaire maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins exerçant une spécialité de chirurgie ou de gynécologie-obstétrique ; PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale ; SMR : Service Médical Rendu ; PEC : Pris en charge ; DR : Dépense Réelle ; RSS : Remboursement Sécurité Sociale.**

Sauf précisions contraires, les prestations sont indiquées en pourcentage de la BR et incluent la part de remboursement du RO en vigueur au jour de la conclusion du présent contrat. Lorsque les prestations sont forfaitaires, la Mutuelle rembourse le montant indiqué. Les forfaits équipements optiques et aides auditives, incluent la prise en charge RO et le TM.

Lorsque le professionnel de santé ou l'établissement de santé n'est pas conventionné avec l'Assurance maladie, la BR est le tarif d'Autorité (dont le montant est très inférieur aux tarifs de remboursement pour les professionnels de santé ou l'établissement conventionné).

(1) Les conditions de remboursement du forfait sont détaillées dans vos documents contractuels.

(2) Maternité : Dans la limite des frais engagés.

(3) Tels que définis réglementairement et selon les modalités et conditions de prise en charge prévues par la garantie.

Equipements composés de deux verres et une monture. Limité à un équipement tous les deux ans, sauf en cas d'évolution de la vue et pour les enfants, selon les conditions et modalités de prise en charge prévues par la garantie.

(4) Forfait par année civile, au-delà, remboursement des lentilles prises en charge par le RO à hauteur du TM.

(5) Tels que définis réglementairement et selon les modalités et conditions de prise en charge prévues par la garantie.

(6) Forfait annuel.

(7) Tels que définis réglementairement et selon les modalités et conditions de prise en charge prévues par la garantie. La prise en charge est limitée à une prothèse par oreille et par bénéficiaire, tous les 4 ans, selon les conditions prévues par la garantie avec un remboursement limité à 1700€/oreille.

(8) Forfait annuel à utiliser librement sur les différentes prestations, si celles-ci ne sont pas prises en charge par le RO et, dans la limite du montant du forfait indiqué. Le remboursement est effectué sur présentation de justificatifs de dépenses ou de factures. Ostéopathe, chiropracteur, pédicure/podologue : inscrits au répertoire ADELI, ou au répertoire amené à le remplacer.

Acupuncture : exercée par un médecin, une sage-femme ou un chirurgien dentiste disposant des diplômes leur permettant d'exercer les actes légalement.

APA 16 - 2023

## SOCLE APA + OPTION

Les conditions de remboursement de vos garanties sont détaillées dans vos documents contractuels

	Régime obligatoire (RO)	Régime obligatoire + Mutualia
<b>Soins courants</b>		
<b>Honoraires médicaux : consultations et actes techniques</b>		
- Généralistes et spécialistes adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO	70%	200%
- Généralistes et spécialistes non adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO	70%	180%
<b>Actes d'imagerie et d'échographie : IRM, endoscopie, radiologie, scanner...</b>		
- Praticiens adhérents à l'OPTAM / OPTAM-CO	70%	200%
- Praticiens non adhérents à l'OPTAM / OPTAM-CO	70%	180%
Honoraires paramédicaux pris en charge par le RO : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues	60%	150%
Analyses et examens de laboratoire	60%	120%
<b>Médicaments</b>		
- Médicaments pris en charge par le RO (y.c vaccins)	15% à 100%	100%
- Substituts nicotiques pris en charge par le RO: patches, gommes, pastilles	65%	100%
- Vaccins non pris en charge par le RO avec prescription	-	20 € / an
- Vaccin anti-grippe prescrit	-	Frais réels
- Médicaments non pris en charge par le RO avec prescription (1)	-	20 € / an
Matériel médical pris en charge par le RO : pansements, orthopédie, minerves, genouillères,...	60% à 100%	100%
Matériel médical pris en charge par le RO : petit appareillage	60%	150%
Matériel médical pris en charge par le RO : gros appareillage	100%	200%
Transports pris en charge par le RO	65%	100%
<b>Hospitalisation</b>		
<b>Honoraires médicaux et chirurgicaux</b>		
- Praticiens adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO	80% à 100%	400%
- Praticiens non adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO	80% à 100%	200%
- Dépassement d'honoraires en MATERNITE (2)	-	Jusqu'à 1/3 du PMSS
Forfait journalier hospitalier	-	Frais réels
Frais de séjour	80% à 100%	100%
Chambre particulière avec nuitée et en ambulatoire	-	75 € / jour
Chambre particulière en maternité	-	75 € / jour
Chambre particulière Psychiatrie	-	75 € / jour
Forfait d'accompagnement de l'enfant (3)	-	25 € / jour
<b>Optique</b>		
Equipements 100% santé (4)	60%	Frais réels plafonnés au prix limite de vente
<b>Equipements à tarifs libres (4)</b>		
- Verres simples+monture	60%	350€ dont 100 € max monture
- Verres complexes+monture	60%	600€ dont 100 € max monture
- Verres très complexes+monture	60%	600€ dont 100 € max monture
- Verres mixtes : 1 verre simple et 1 verre complexe+monture	60%	450€ dont 100 € max monture
- Verres mixtes : 1 verre simple et 1 verre très complexe+monture	60%	450€ dont 100 € max monture
- Verres mixtes : 1 verre complexe et 1 verre très complexe+monture	60%	600€ dont 100 € max monture
Lentilles prises en charge ou non par le RO (y.c jetables) (5)	0 à 60%	100% + 150 €
Autres prestations optiques 100% santé (6)	60%	Frais réels plafonnés au prix limite de vente
Autres prestations optiques à tarifs libres (6)	60%	100%
Chirurgie réfractive	-	50 € / an
<b>Dentaire</b>		
Soins et prothèses relevant du dispositif 100% santé (6)	70%	Frais réels plafonnés au prix limite de vente
<b>Soins ne relevant pas du dispositif 100% santé (6)</b>		
- Soins pris en charge par le RO	70%	100%
- Inlay onlay pris en charge par le RO	70%	225%
<b>Prothèses ne relevant pas du dispositif 100% santé (6)</b>		
- Prothèses prises en charge par le RO (7)	70%	250% + 360 €
- Inlay core pris en charge par le RO	70%	125%
- Prothèses non prises en charge par le RO mais figurant à la nomenclature RO (y.c implants)	-	150 € / an
Orthodontie prise en charge par le RO	70% à 100%	250%
Orthodontie non prise en charge par le RO	-	100 € / an
Parodontologie	-	80 € / an
<b>Aides auditives (8)</b>		
Equipements 100% santé	60%	Frais réels plafonnés au prix limite de vente
Equipements à tarifs libres	60%	400% + 200 €
<b>Cures thermales prises en charge par le RO</b>		
Soins, forfait thermal, transport, hébergement : pris en charge par le RO	65% à 70%	100% + 6% PMSS

## APA 16 - 2023 (Suite)

# SOCLE APA + OPTION

	Régime obligatoire (RO)	Régime obligatoire + Mutualia
<b>Prévention</b>		
Actes de prévention pris en charge par le RO	70%	Tous
<b>Bien-être (9)</b>		
- Médecines douces		
- Acupuncture	-	35€ par séance 2 séances par an
- Chiropractie	-	
- Ostéopathie	-	
- Sophrologie	-	
- Ostéodensitométrie non prise en charge RO	-	50 € / an
- Sevrage tabagique non PEC RO (10)	-	100 € / an
<b>Assistance et services</b>		
Mutualia Assistance (cf. notice Mutualia Assistance)	-	Oui
Réseau de soins optique	-	Oui
Téléconsultation	-	Oui

**BR : Base de remboursement ; RO : Régime Obligatoire ; TM : Ticket Modérateur ; Optam : Option pratique tarifaire maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins ; Optam-CO : Option pratique tarifaire maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins exerçant une spécialité de chirurgie ou de gynécologie-obstétrique ; PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale ; SMR : Service Médical Rendu ; PEC : Pris en charge ; DR : Dépense Réelle ; RSS : Remboursement Sécurité Sociale.**

Sauf précisions contraires, les prestations sont indiquées en pourcentage de la BR et incluent la part de remboursement du RO en vigueur au jour de la conclusion du présent contrat. Lorsque les prestations sont forfaitaires, la Mutuelle rembourse le montant indiqué. Les forfaits équipements optiques et aides auditives, incluent la prise en charge RO et le TM.

Lorsque le professionnel de santé ou l'établissement de santé n'est pas conventionné avec l'Assurance maladie, la BR est le tarif d'Autorité (dont le montant est très inférieur aux tarifs de remboursement pour les professionnels de santé ou l'établissement conventionné).

(1) Les conditions de remboursement du forfait sont détaillées dans vos documents contractuels.

(2) Maternité : Dans la limite des frais engagés.

(3) Prise en charge uniquement si l'enfant a moins de 16 ans.

(4) Tels que définis réglementairement et selon les modalités et conditions de prise en charge prévues par la garantie.

Equipements composés de deux verres et une monture. Limité à un équipement tous les deux ans, sauf en cas d'évolution de la vue et pour les enfants, selon les conditions et modalités de prise en charge prévues par la garantie.

(5) Forfait par année civile, au-delà, remboursement des lentilles prises en charge par le RO à hauteur du TM.

(6) Tels que définis réglementairement et selon les modalités et conditions de prise en charge prévues par la garantie.

(7) Forfait annuel.

(8) Tels que définis réglementairement et selon les modalités et conditions de prise en charge prévues par la garantie. La prise en charge est limitée à une prothèse par oreille et par bénéficiaire, tous les 4 ans, selon les conditions prévues par la garantie avec un remboursement limité à 1700€/oreille.

(9) Forfait annuel à utiliser librement sur les différentes prestations, si celles-ci ne sont pas prises en charge par le RO et, dans la limite du montant du forfait indiqué. Le remboursement est effectué sur présentation de justificatifs de dépenses ou de factures. Ostéopathe, chiropracteur, pédicure/podologue : inscrits au répertoire ADELI, ou au répertoire amené à le remplacer. Acupuncture : exercée par un médecin, une sage-femme ou un chirurgien dentiste disposant des diplômes leur permettant d'exercer les actes légalement.

(10) Substituts nicotiniques valables pour les produits suivants : gums, patches, inhalateur, comprimés à sucer ou sublinguaux.